



Les représentants de proximité ont été mandatés mardi par le CSE.

Laurent Ducrozet (Sud)
Karl Monnin (Sud)
Eric Debief (sans étiquette)
et **Aude Sillans** (sans étiquette)

seront vos interlocuteurs **pour les trois prochaines années à Besançon.**

Une fois par mois, les RP se réuniront avec le directeur régional Samuel Peltier, principal représentant de la direction pour l'instance de proximité (IP).

Comme les anciens délégués du personnel, **ils sont chargés de porter les réclamations des salariés** (individuelles ou collectives) **relatives aux salaires, à l'application des textes** (code du travail, de la protection sociale, conventions collectives, accords d'entreprise) **et aux questions de santé, de sécurité et conditions de travail***.

Concrètement, **les salariés peuvent toujours poser leurs questions** aux RP comme ils le faisaient au bon vieux temps des DP. Les RP établiront **un ordre du jour** qu'ils transmettront à la direction pour lui faire part des points qu'ils souhaitent aborder **5 jours avant la réunion mensuelle.**

Un secrétaire de séance est chargé de la rédaction de L'ODJ à partir des thèmes et questions à aborder. Il sera désigné lors de la première séance parmi les quatre élus pour les trois années de mandat. Mais **vous pouvez bien sûr vous adresser indifféremment à l'un ou l'autre des RP.**

Les RP font part aux délégués du CSE des actions menées dans l'antenne et des questions abordées.

1ère REUNION : MERCREDI 14 NOVEMBRE

La direction établira un procès verbal à l'issue de chaque réunion.

**sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail, leurs missions sont élargies à l'analyse des risques professionnels, la résolution des problèmes liés aux femmes et aux personnes handicapées, la prévention des RPS risque psycho-sociaux, le harcèlement et du sexisme, l'accompagnement de l'inspection du travail lors de ses visites, et des enquête en matière d'accident du travail ou de maladie professionnelle avec un membre du CSE ou de la CSSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail), ou encore d'instruire le droit d'alerte local.*

Les membres du CSE ont été élus directement par les salariés en octobre dernier.
Au regard de la législation, ce sont ces 26 élus qui remplacent ceux des anciennes instances DP, CE, CHSCT, Les RP sont un relais local des élus du CSE. L'instance de proximité (IP) qui les regroupent n'est pas prévue par les nouveaux textes de loi. Elle est propre à FTV. Un accord est en cours de signature pour, notamment, en préciser le fonctionnement et les missions.